

225C1306
FR0012789667-FS0627

1^{er} août 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

AMPLITUDE SURGICAL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 juillet 2025, la société de droit luxembourgeois PAI Partners S.à r.l. (53 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi, indirectement, en baisse, le 29 juillet 2025, les seuils de 2/3, 50%, 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société AMPLITUDE SURGICAL et ne plus détenir, directement ou indirectement, aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession, en date du 29 juillet 2025, de la totalité des actions Auroralux SAS (elle-même contrôlant la société AMPLITUDE SURGICAL préalablement à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Zydus MedTech (France) SAS¹) détenues par PAI MMF Master S.à r.l. SICAV-RAIF, elle-même détenue à 100% par des fonds gérés par PAI Partners S.à r.l., à la société Zydus MedTech (France) SAS.

¹ Cf. notamment D&I 225C1285 du 30 juillet 2025.